

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS  
N<sup>OS</sup> 1270-21 ET 1275-106

5 MAI 2008

Procès-verbal d'une assemblée tenue le 5 mai 2008 à 19 h, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre les projets de règlements n<sup>os</sup> 1270-21 et 1275-106 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Denis Vincent, Rénauld Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller Monsieur Robert A. Laurence.

Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,  
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

À 19 h, Monsieur le maire mentionne que le Conseil a adopté le 21 avril 2008 les projets de règlements n<sup>os</sup> 1270-21 et 1275-106.

**1) PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1270-21 INTITULÉ :**

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin :

- de changer l'affectation "habitation de moyenne et forte densité" à l'intersection de l'avenue André-Chartrand et du boulevard de la Cité-de-Jeunes pour une affectation "commerce urbain (C-U)" ».

L'objet du projet de règlement n<sup>o</sup> 1270-21 est décrit dans le titre.

**2) PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1275-106 INTITULÉ :**

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- d'ajouter à la grille des usages et normes de la zone C2-306, l'article 3.2.22 autorisant les "terrasses extérieures" ».

L'objet du projet de règlement n<sup>o</sup> 1275-106 est décrit dans le titre.

Demande de participation à un référendum :

Les personnes intéressées ont le droit de déposer au bureau de la municipalité une demande afin qu'une disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Modalités d'exercice du droit de signer une demande :

Après la tenue de l'assemblée publique de consultation, le Conseil adoptera, avec ou sans changement, un second projet de règlement.

Et, à la suite de l'adoption du second projet de règlement, le greffier donne un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que la disposition soit soumise à leur approbation.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
- indiquer la zone d'où provient la demande;
- mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour qui suit celui de la publication de l'avis.

Absence de demande :

La disposition du second projet de règlement qui n'aura pas fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Par la suite, Monsieur le maire explique aux personnes présentes les conséquences qui en découleront suite à leur adoption et invite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlements à le faire.

Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur lesdits projets de règlements ayant eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 05.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, greffier

JS/kl

## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 mai 2008, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller Monsieur Robert A. Laurence.

### Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,  
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-05-449

### ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 5 mai 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté, en y ajoutant les points 4.13 « Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout », 20.1 « Vente à l'encan de biens abandonnés / Mandat à M. Luc Duval pour enchérir au nom de la Ville », 20.2 « Offre de règlement hors cour / 79 rue Brouillard », 20.3 « Acquisition immeuble sis au 449 boulevard de la Cité-des-Jeunes » et 20.4 « Seigneuriales 2008 / Aide financière »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;  
Présences;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux :
  - assemblée publique de consultation du 21 avril 2008;
  - séance ordinaire du 21 avril 2008;
3. Période de questions;
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
  - 4.5 Tournoi de golf du maire de L'Île-Perrot / 6 juin 2008;
  - 4.7 Le Centre de femmes La Moisson / Aide financière;
  - 4.9 Société Alzheimer du Suroît / Marche de la mémoire Rona / 25 mai 2008;
  - 4.11 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de golf 3<sup>ème</sup> édition / 9 août 2008;
  - 4.12 Station de pompage PP1 / Prise de possession préalable du lot 4 070 541;
  - 4.13 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
5. **COMMUNICATIONS**
6. **GREFFE**
  - 6.2 Abrogation résolution 07-09-795;
7. **SERVICES INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

**8. TRÉSORERIE**

- 8.1 Comptes;
- 8.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1519 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage partie des rues des Méandres, du Ruisselet, du Torrent et de l’Affluent;
- 8.3 Projet de déménagement du Service de la trésorerie;
- 8.4 Transferts budgétaires;

**9. EAUX ET ASSAINISSEMENT**

**10. GÉNIE**

- 10.2 Ordre de changement n° 1 / Pavage, bordures et éclairage d'une partie de la Place du Lac (Règlement n° 1483);
- 10.3 Contrôle des matériaux et consultation géotechnique pour les travaux de construction du poste de pompage pluvial PP1 / Mandat;
- 10.4 Soumissions / Construction et aménagement d'un stationnement dans le parc Valois et réhabilitation des surfaces des terrains de tennis du secteur Saint-Jean-Baptiste;

**11. URBANISME**

- 11.1 Dérogation mineure / 3130 boulevard de la Gare / Lot 3 748 578 / Zone C3-356 / CCU 08-04-62;
- 11.2 Dérogation mineure / 3150 boulevard de la Gare, local 138 / Lot 3 748 578 / Zone C3-356 / CCU 08-04-64;

**12. RÉGLEMENTATION**

- 12.1 Adoption Règlement n° 1270-21 / Intersection avenue André-Chartrand et boulevard de la Cité-des-Jeunes / Changement d'affectation / Commerce urbain;
- 12.2 Adoption Règlement n° 1273-03 / Zone C2-415 / Superficie et dimensions minimales des lots;
- 12.3 Adoption Règlement n° 1275-104 / Zones H3-415 et C2-415 / Modification des usages et normes;
- 12.4 Adoption Règlement n° 1275-105 / Projet Cité-des-Jeunes – phase XIX;
- 12.5 Adoption Règlement n° 1523 / Acquisition des emprises pour élargissement boulevard de la Gare;
- 12.6 Adoption second projet / Règlement n° 1275-106 / Zone C2-306 / Terrasses extérieures;

**13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.2 Modification résolution 08-03-280 / Location de camions / Service des travaux publics;

**14. CIRCULATION**

**15. ACTION COMMUNAUTAIRE**

- 15.1 Soumissions / Préparation des sols pour appareils de jeux des parcs Marier, Laure-Gaudreault et Seigneurie;
- 15.2 Gestion Loisirs Vaudreuil inc. / Service activités nautiques;
- 15.3 Gestion Loisirs Vaudreuil inc. / Location d'équipements;

**16. ARTS ET CULTURE**

- 16.1 Comité consultatif de la culture / Réunion du 15 avril 2008;
- 16.2 Festival du folklore québécois / 24, 25 et 26 octobre 2008 / Aide financière;
- 16.3 Harmonie de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière;

**17. PROTECTION PUBLIQUE**

**18. RESSOURCES HUMAINES**

- 18.1 Service des travaux publics / Embauche d'un agent de bureau 2 temporaire;
- 18.2 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Embauche d'un agent de bureau 2 régulier;
- 18.3 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Modification résolution 08-04-369 / Période d'essai;
- 18.4 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Embauche d'un inspecteur en arrosage, nuisances et pesticides;
- 18.5 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Embauche temporaire d'un opérateur-mécanicien d'entretien des eaux et assainissement;
- 18.6 Service de l'action communautaire / Embauche d'un étudiant / Période estivale 2008;
- 18.7 Service de l'action communautaire / Embauche d'un concierge temporaire;
- 18.8 Service sécurité incendie / Embauche d'un brigadier scolaire temporaire pour la liste de rappel;
- 18.9 Service du greffe / Embauche d'un agent de bureau 2;
- 18.10 Service du greffe / Embauche d'un agent de bureau 2;
- 18.12 Modification résolution 08-04-363 / Service des travaux publics / Embauche du personnel journalier temporaire / Saison estivale 2008;

**19. DIRECTION GÉNÉRALE**

**20. AFFAIRES NOUVELLES**

- 20.1 Vente à l'encan de biens abandonnés / Mandat à M. Luc Duval pour enchérir au nom de la Ville;
- 20.2 Offre de règlement hors cour / 79 rue Brouillard;
- 20.3 Acquisition immeuble sis au 449 boulevard de la Cité-des-Jeunes;
- 20.4 Seigneuriales 2008 / Aide financière;

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS**

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE ».**

"ADOPTÉE"

**08-05-450 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 21 avril 2008 soient, et ils sont, par les présentes, adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

"ADOPTÉE"

**08-05-451 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-05-452

**TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE L'ÎLE-PERROT / 6 JUIN 2008**

**CONSIDÉRANT**

l'invitation à participer au tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot dont les profits engendrés par cet événement permettent d'offrir aux jeunes de leur communauté plusieurs équipements de loisirs et de sport;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets au montant de cent soixante-quinze dollars (175 \$) chacun pour le tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot qui se tiendra le 6 juin 2008 au Club de golf Le Falcon;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-453

**LE CENTRE DE FEMMES LA MOISSON / AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT**

la demande d'aide financière formulée par le Centre de femmes La Moisson en date du 15 avril 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé au Centre de femmes la Moisson dans le cadre de leur campagne annuelle de financement 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-454

**SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU SUROÏT / MARCHÉ DE LA MÉMOIRE RONA /  
25 MAI 2008**

**CONSIDÉRANT**

l'invitation à participer à la marche de la mémoire Rona organisée par la Société Alzheimer du Suroît;

**CONSIDÉRANT**

que l'argent amassé servira à établir et à maintenir trois points de services conseil dans Vaudreuil-Soulanges, dont un à Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à la Société Alzheimer du Suroît, à titre de commandite, pour la marche de la mémoire Rona qui aura lieu le 25 mai 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-455

**ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE VAUDREUIL-DORION / TOURNOI DE GOLF 3<sup>ÈME</sup> ÉDITION / 9 AOÛT 2008**

**CONSIDÉRANT** l'invitation à participer à la 3<sup>ème</sup> édition du tournoi de golf de l'Association de Hockey mineur de Vaudreuil-Dorion;

**CONSIDÉRANT** que les fonds amassés contribueront au bon développement des jeunes hockeyeurs de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de trois cents dollars (300 \$) soit versé à l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion, à titre de commandite, pour la tenue de la 3<sup>ème</sup> édition du tournoi de golf qui aura lieu le 9 août 2008 au Club de golf Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-30-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-456

**STATION DE POMPAGE PP1 / PRISE DE POSSESSION PRÉALABLE DU LOT 4 070 541**

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'entreprendre le plus rapidement possible les travaux de construction de la station de pompage PP1;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Vaudreuil-Dorion n'est toujours pas propriétaire du lot projeté 4 070 541 sur lequel doit être construite la station de pompage PP1;

**CONSIDÉRANT** que la Ville et le propriétaire du lot projeté 4 070 541 ne se sont toujours pas entendus sur le prix de vente dudit lot;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure une entente intérimaire avec le propriétaire dudit lot afin que la Ville puisse en prendre possession immédiatement;

**CONSIDÉRANT** le projet de consentement soumis par M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, une entente avec 9064-8718 Québec inc. en vue de la prise de possession immédiate du lot projeté 4 070 541.

**"ADOPTÉE"**

08-05-457

**PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 07-11-1033 prévoyant l'approbation par la Ville et la transmission au ministère des Affaires municipales et des Régions d'un plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout;

**CONSIDÉRANT** que les annexes 10 et 16 du plan d'intervention de la Ville ont été révisées en date de mars 2008;

**CONSIDÉRANT** l'accord du ministère des Affaires municipales et des Régions à l'ensemble du plan d'intervention de la Ville exprimé dans une lettre datée du 18 avril 2008;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance du plan d'intervention, incluant les révisions aux annexes 10 et 16, et l'acceptent sans réserve;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit adopté le plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout incluant les annexes révisées 10 et 16 en mars 2008;

QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions soit informé de l'acceptation par la Ville dudit plan d'intervention.

**"ADOPTÉE"**

08-05-458

**ABROGATION RÉSOLUTION 07-09-795**

**CONSIDÉRANT** la résolution 07-09-795 autorisant la vente d'une partie du lot 3 701 130 du cadastre du Québec à M<sup>me</sup> Nancy Romero;

**CONSIDÉRANT** la lettre de Mme Romero, en date du 21 avril 2008, avisant la Ville de son intention de ne plus se porter acquéreur dudit lot;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit abrogée, à toute fin que de droit, la résolution 07-09-795.

**"ADOPTÉE"**

08-05-459

**COMPTES**

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois millions trois cent trente-huit mille trois cent six dollars et quatre-vingt-trois cents (3 338 306,83 \$).

**"ADOPTÉE"**



08-05-460

**EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1519 / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE PARTIE DES RUES DES MÉANDRES, DU RUISSELET, DU TORRENT ET DE L'AFFLUENT**

**CONSIDÉRANT**

que la ministre des Affaires municipales et des Régions approuvait, en date du 21 avril 2008, le Règlement n<sup>o</sup> 1519 et un emprunt de six cent trente-trois mille dollars (633 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à emprunter temporairement, au taux d'intérêt préférentiel en vigueur, de la Caisse Populaire de Vaudreuil-Dorion sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions, soit six cent trente-trois mille dollars (633 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

**"ADOPTÉE"**

08-05-461

**PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants pour couvrir les coûts reliés au déménagement du Service de la trésorerie au rez-de-chaussée du 2555, rue Dutrisac :

DE :	01-111-00-300	(Taxes foncières générale - INR)	79 500 \$
À :	02-190-00-522	(Entretien – Hôtel de ville)	15 300 \$
	02-190-00-640	(Matériel – Ent. Hôtel de ville)	13 400 \$
	02-130-00-726	(Biens durables – Trésorerie)	28 700 \$
	03-200-00-726	(Ameublement et équip. bureau)	22 100 \$

**"ADOPTÉE"**

08-05-462

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant quarante mille cinq cents dollars (40 500 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, en date du 23 avril 2008.

**"ADOPTÉE"**

08-05-463

**ORDRE DE CHANGEMENT N<sup>o</sup>1 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DE LA PLACE DU LAC (RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1483)**

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n<sup>o</sup> 1 relié au projet « Pavage, bordures et éclairage d'une partie de la Place du Lac – Règlement n<sup>o</sup> 1483 » totalisant un montant de mille six cent cinquante dollars (1 650 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n<sup>o</sup> 1483.

"ADOPTÉE"

08-05-464

**CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET CONSULTATION GÉOTECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE PLUVIAL PP1 / MANDAT**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'apporter le soutien à l'ingénieur-résident chargé de la surveillance des travaux afin de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés pour les travaux de construction du poste de pompage pluvial PP1;

**CONSIDÉRANT** la proposition PB-18983 de la firme Inspec-Sol reçue le 11 avril 2008;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la proposition PB-18983 de la firme Inspec-Sol sise au 4600, boulevard de la Côte-Vertu, Montréal (Québec), H4S 1C7, pour le contrôle des matériaux et la consultation géotechnique lors de la surveillance des travaux de construction du poste de pompage pluvial PP1 pour un montant de vingt et un mille trois cent soixante-cinq dollars (21 365 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n<sup>o</sup> 1399.

"ADOPTÉE"

08-05-465

**SOUSSIONS / CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT DANS LE PARC VALOIS ET RÉHABILITATION DES SURFACES DES TERRAINS DE TENNIS DU SECTEUR SAINT-JEAN-BAPTISTE**

**CONSIDÉRANT** que suite à un appel d'offres public pour la construction et l'aménagement d'un stationnement dans le parc Valois et la réhabilitation des surfaces des terrains de tennis du secteur Saint-Jean-Baptiste, huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 avril 2008 immédiatement après 14 h;

**CONSIDÉRANT** qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n<sup>o</sup> 020-020-64 émis par *CDGU inc.* en date d'avril 2008;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de retrancher les travaux prévus au point 2.4.13 du document d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que la suppression du point 2.4.13 ne modifie en rien le classement des soumissionnaires;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Les Pavages Théorêt inc.* sis au 1070, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour la construction et l'aménagement d'un stationnement dans le parc Valois et la réhabilitation des surfaces des terrains de tennis du secteur Saint-Jean-Baptiste, à l'exception du point 2.4.13 (dalle de béton), au montant révisé de huit cent soixante et un mille cent quatre-vingt-trois dollars et trente-deux cents (861 183,32 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 020-020-64 préparé par *CDGU inc.* en date d'avril 2008;

QUE le coût et les dépenses afférents audits travaux soient ventilés comme suit :

- Parc Valois 573 812,60 \$
- Tennis 287 370,72 \$

QUE le projet d'aménagement du stationnement du parc Valois, avant de débiter, obtienne les autorisations requises de la part de la Ville ainsi que du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

QUE la dépense reliée à la construction et l'aménagement d'un stationnement dans le parc Valois soit imputée au surplus affecté à cette fin;

QUE la dépense reliée à la réhabilitation des surfaces des terrains de tennis du secteur Saint-Jean-Baptiste, à l'exception du point 2.4.13 (dalle de béton) soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-521;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-466

**DÉROGATION MINEURE / 3130 BOULEVARD DE LA GARE / LOT 3 748 578 /  
ZONE C3-356 / CCU 08-04-62**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure produite par Méga Centre Vaudreuil en date du 22 février 2008;

**CONSIDÉRANT** la recommandation n° 08-04-62 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 avril 2008;

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans l'édition du 16 avril 2008 du journal L'Étoile;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 3130, boulevard de la Gare;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1275 sur l'immeuble portant le n° 3 748 578 du cadastre du Québec, sis au 3130, boulevard de la Gare, afin de permettre l'installation de trois (3) enseignes sur la façade principale alors qu'une seule enseigne est autorisée en vertu de l'article 2.2.20.6.1.d) du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le tout tel que montré aux plans préparés par *Enseigne Transworld* en date du 30 novembre 2007 et du 12 février 2008.

**"ADOPTÉE"**

08-05-467

**DÉROGATION MINEURE / 3150 BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 138 /  
LOT 3 748 578 / ZONE C3-356 / CCU 08-04-64**

- CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure produite par 9139-4528 Québec inc. en date du 3 avril 2008;
- CONSIDÉRANT** la recommandation n° 08-04-64 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 avril 2008;
- CONSIDÉRANT** l'avis publié dans l'édition du 16 avril 2008 du journal L'Étoile;
- CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 3150, boulevard de la Gare, local 138;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1275 sur l'immeuble portant le n° 3 748 578 du cadastre du Québec, sis au 3150, boulevard de la Gare, local 138, afin d'autoriser une enseigne permanente à plat sur le mur arrière donnant sur rue d'une hauteur de 0,91 mètre alors que l'article 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion limite ladite hauteur à 0,65 mètre pour les établissements ayant moins de 500 mètres carrés, le tout tel que montré au plan préparé par *L'Atelier de l'affichage* et reçu le 4 avril 2008.

**"ADOPTÉE"**

08-05-468

**ADOPTION RÈGLEMENT N° 1270-21 / INTERSECTION AVENUE ANDRÉ-  
CHARTRAND ET BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / CHANGEMENT  
D'AFFECTATION / COMMERCE URBAIN**

- CONSIDÉRANT** que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-21 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1270-21 intitulé :

« **Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin :**

- **de changer l'affectation « habitation de moyenne et forte densité » à l'intersection de l'avenue André-Chartrand et du boulevard de la Cité-des-Jeunes pour une affectation "commerce urbain (C-U)". »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

08-05-469

**ADOPTION RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1273-03 / ZONE C2-415 / SUPERFICIE ET DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS**

**ATTENDU** que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 7 avril 2008 un premier projet de règlement portant le n<sup>o</sup> 1273-03;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 avril 2008 à 19 h;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune requête n'a été déposée suite à l'avis publié le 12 avril 2008 dans le journal « Première Édition »;

**CONSIDÉRANT** que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n<sup>o</sup> 1273-03 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n<sup>o</sup> 1273-03 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :**

- **de prescrire la superficie et les dimensions minimales des lots dans la nouvelle zone C2-415. »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

08-05-470

**ADOPTION RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1275-104 / ZONES H3-415 ET C2-415 / MODIFICATION DES USAGES ET NORMES**

**ATTENDU** que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 7 avril 2008 un premier projet de règlement portant le n<sup>o</sup> 1275-104;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 avril 2008 à 19 h;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune requête n'a été déposée suite à l'avis publié le 12 avril 2008 dans le journal « Première Édition »;

**CONSIDÉRANT** que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n<sup>o</sup> 1275-104 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1275-104 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :**

- **de changer l'appellation de la zone H3-415 à C2-415;**
- **de créer et d'ajouter l'article 3.2.87 concernant la finition extérieure;**
- **d'abroger la grille des usages et normes de la zone H3-415;**
- **de créer et d'inclure la grille des usages et normes de la nouvelle zone C2-415;**
- **d'autoriser certains usages de la classe C2 (commerce urbain) dans la nouvelle zone C2-415 et de prévoir les normes qui s'y appliquent. »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

08-05-471

**ADOPTION RÈGLEMENT N° 1275-105 / PROJET CITÉ-DES-JEUNES – PHASE XIX**

**ATTENDU** que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 7 avril 2008 un premier projet de règlement portant le n° 1275-105;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 avril 2008 à 19 h;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune requête n'a été déposée suite à l'avis publié le 12 avril 2008 dans le journal « Première Édition »;

**CONSIDÉRANT** que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1275-105 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1275-105 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :**

- **de réduire les limites des zones P1-442 et H1-443 pour créer les nouvelles zones résidentielles H1-452 et H1-453;**
- **d'agrandir les limites des zones H1-425 et H3-445 à même une partie de la zone H1-436;**
- **de créer la nouvelle zone P1-674 à même une partie de la zone P1-442;**
- **de créer la nouvelle grille des usages et normes des nouvelles zones H1-452, H1-453 et P1-674. »**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

08-05-472

**ADOPTION RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1523 / ACQUISITION DES EMPRISES POUR  
ÉLARGISSEMENT BOULEVARD DE LA GARE**

**CONSIDÉRANT**

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n<sup>o</sup> 1523 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n<sup>o</sup> 1523 intitulé :

**« Règlement autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de l'emprise côté sud du boulevard de la Gare, pour l'aménagement de la piste cyclable entre la rue Édouard-Lalonde et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, l'emprise côté ouest pour l'élargissement de la rue Boileau, l'emprise côté est pour l'élargissement de la rue Elmer-Lach, les terrains nécessaires pour l'aménagement des abribus tout le long du boulevard de la Gare côté nord et sud et l'établissement des servitudes nécessaires pour la construction des émissaires pluviaux du boulevard de la Gare en décrétant un emprunt d'un million quatre-vingt-douze mille dollars (1 092 000 \$) à ces fins. »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**"ADOPTÉE"**

08-05-473

**ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1275-106 / ZONE C2-306 /  
TERRASSES EXTÉRIEURES**

**ATTENDU**

que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 avril 2008 un premier projet de règlement portant le n<sup>o</sup> 1275-106 modifiant le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

**ATTENDU**

qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 5 mai 2008 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le second projet de règlement n<sup>o</sup> 1275-106 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :**

- **d'ajouter à la grille des usages et normes de la zone C2-306, l'article 3.2.22 autorisant les "terrasses extérieures". »,**

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

**"ADOPTÉE"**

08-05-474

**MODIFICATION RÉSOLUTION 08-03-280 / LOCATION DE CAMIONS / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT**

que suite à une demande de soumissions publique pour la location de neuf (9) camions pour le Service des travaux publics, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes jeudi le 13 mars 2008 immédiatement après 14 h;

**CONSIDÉRANT**

que le soumissionnaire à qui a été octroyé le contrat n'est pas en mesure de respecter les exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-25 en ce qui a trait au modèle des véhicules à fournir et ce, pour des raisons hors de son contrôle (grève);

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal résilie le contrat accordé à *Location Discam inc.* sis au 9500, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Ville Saint-Laurent (Québec), H4S 1N8, pour la location de neuf (9) camions pour le Service des travaux publics;

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par *Location Sauvageau inc.* sis au 277, rue Boisvert, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8G4, pour la location de neuf (9) camions pour le Service des travaux publics au coût de soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars et dix cents (73 579,10 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-08-25 préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date de février 2008;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-475

**SOUSSIONS / PRÉPARATION DES SOLS POUR APPAREILS DE JEUX DES PARCS MARIER, LAURE-GAUDREULT ET SEIGNEURIE**

**CONSIDÉRANT**

que suite à une demande de prix relativement aux travaux d'excavation et de préparation des sites en vue de l'installation des modules de jeux aux parcs Marier, Laure-Gaudreault et Seigneurie, trois (3) offres ont été déposées;

**CONSIDÉRANT**

le rapport préparé par M. Marc Brunet, directeur adjoint au Service de l'action communautaire, en date du 23 avril 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Terrassement Théorêt* sis au 1466, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac (Québec), J0P 1B0, pour les travaux d'excavation et de préparation des sites en vue de l'installation des modules de jeux aux parcs Marier, Laure-Gaudreault et Seigneurie, pour les montants suivants, incluant les taxes applicables :

➤ Parc Marier	8 900,12 \$
➤ Parc Laure-Gaudreault	4 938,28 \$
➤ Parc Seigneurie	7 619,06 \$

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

**"ADOPTÉE"**



08-05-476

**GESTION LOISIRS VAUDREUIL INC. / SERVICE ACTIVITÉS NAUTIQUES**

**CONSIDÉRANT**

qu'il y a lieu d'offrir aux citoyens de Vaudreuil-Dorion des activités nautiques dans un environnement sécuritaire et agréable;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un contrat relatif à la gestion de location d'embarcations nautiques au parc Valois pour la saison estivale 2008 soit accordé à « Gestion Loisirs Vaudreuil inc. » pour un montant de douze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars (12 994 \$), taxes applicables non comprises, payable en trois (3) versements selon l'échéancier établi;

QUE la gestion de la descente de bateaux soit également confiée à « Gestion Loisirs Vaudreuil inc. » pour la saison 2008, en conformité avec l'article 2.9.7.3 du Règlement n° 1480, et que les revenus générés par cette activité et par la location des embarcations soient perçus et conservés en totalité par ladite firme;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat à intervenir entre les deux parties aux fins susdites;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-42-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-477

**GESTION LOISIRS VAUDREUIL INC. / LOCATION D'ÉQUIPEMENTS**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal consente à « Gestion Loisirs Vaudreuil inc. » la location de l'équipement et des embarcations nautiques appartenant à la municipalité, pour la gestion des activités nautiques au parc Valois, au cours de la saison estivale 2008;

QUE le coût de la location soit établi à deux mille dollars (2 000 \$), taxes applicables non comprises, pour la durée de la période d'opération;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat de location avec « Gestion Loisirs Vaudreuil inc. » aux fins susdites.

**"ADOPTÉE"**

08-05-478

**COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / RÉUNION DU 15 AVRIL 2008**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de la culture tenue le 15 avril 2008 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

**"ADOPTÉE"**

08-05-479

**FESTIVAL DU FOLKLORE QUÉBÉCOIS / 24, 25 ET 26 OCTOBRE 2008 /  
AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT**

la recommandation n° CCC-08-04-241 formulée par le Comité consultatif de la culture lors d'une réunion tenue le 15 avril 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de huit mille dollars (8 000 \$) soit versé à l'Association québécoise des loisirs folkloriques pour la tenue de la 15<sup>ème</sup> édition du Festival du folklore québécois qui se déroulera pour la septième année consécutive au Centre culturel de la Cité-des-Jeunes les 24, 25 et 26 octobre 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-971;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-480

**HARMONIE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES /  
AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT**

la recommandation n° CCC-08-04-242 formulée par le Comité consultatif de la culture lors d'une réunion tenue le 15 avril 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de quatre mille dollars (4 000 \$) soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs pour l'Harmonie de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes en vue de l'organisation d'une tournée de concerts en France au printemps 2009;

QUE cette somme soit exclusivement affectée aux dépenses découlant de la participation à la tournée de concerts des huit (8) résidents de Vaudreuil-Dorion dont les noms apparaissent à la liste annexée à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-971;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-481

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE D'UN AGENT DE BUREAU 2  
TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT**

les besoins supplémentaires du Service des travaux publics en raison des vacances annuelles et du surcroît de travail;

**CONSIDÉRANT**

la recommandation de M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Johanne Lalonde, à titre d'agent de bureau 2 temporaire au Service des travaux publics et ce, à compter du 12 mai 2008, selon les besoins du Service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 3), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-482

**SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / EMBAUCHE D'UN AGENT DE BUREAU 2 RÉGULIER**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture d'un poste régulier d'agent de bureau 2 au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

**CONSIDÉRANT** que ledit poste d'agent de bureau 2 a fait l'objet d'un affichage interne entre le 1<sup>er</sup> avril et le 14 avril 2008;

**CONSIDÉRANT** la candidature de M<sup>me</sup> Geneviève Leblond-Morin reçue dans le cadre du processus de sélection;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection composé de M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux et de M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal accepte la nomination de M<sup>me</sup> Geneviève Leblond-Morin au poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux à compter du 5 mai 2008, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7, échelon 5), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M<sup>me</sup> Geneviève Leblond-Morin devra compléter une période d'essai de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux, elle pourra être confirmée dans son poste;

QU'ELLE devra compléter avec succès un cours en secrétariat (DEP). Il est entendu que les frais de cours et les absence reliés à ses études ne seront pas remboursés par la Ville. De plus, elle devra obtenir son diplôme d'études professionnelles dans un délai de trois (3) ans, à défaut de quoi, le Conseil municipal prendra les mesures qu'il jugera appropriées;

Le tout est conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Geneviève Leblond-Morin;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-483

**SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / MODIFICATION  
RÉSOLUTION 08-04-369 / PÉRIODE D'ESSAI**

**CONSIDÉRANT** la résolution 08-04-369 portant sur l'embauche de M. Jean-Paul Bégin au poste d'opérateur en traitement de l'eau et ouvrages connexes au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

**CONSIDÉRANT** la période de probation indiquée à ladite résolution;

**CONSIDÉRANT** l'article 16 – Postes vacants de la convention collective de travail des employés cols bleus en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que M. Bégin était inscrit sur la liste de rappel des employés cols bleus lors de son embauche et qu'à cet égard il a droit à une période d'essai et de formation en cours d'emploi de trois (3) mois;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit substituée, dans la résolution 08-04-369, une période d'essai de trois (3) mois à la période de probation de six (6) mois.

**"ADOPTÉE"**

08-05-484

**SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN ARROSAGE, NUISANCES ET PESTICIDES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire respecter la réglementation concernant l'arrosage, les nuisances et les pesticides et d'assurer l'économie d'eau potable pendant la saison estivale 2008;

**CONSIDÉRANT** le processus de sélection et la recommandation du comité composé de M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux, M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines et M<sup>me</sup> Johanne Lalonde, agent de personnel;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal approuve l'embauche temporaire de M. Michel Pepin à titre d'inspecteur en arrosage, nuisances et pesticides aux Services technique, de l'urbanisme et des eaux, à compter du 28 avril 2008, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 5 – échelon 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-485

**SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN OPÉRATEUR-MÉCANICIEN D'ENTRETIEN DES EAUX ET ASSAINISSEMENT**

**CONSIDÉRANT** les besoins en remplacement temporaire au Service des eaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux et de M. Luc Vinet, directeur adjoint du Service des eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M. Rémi Tessier à titre d'opérateur-mécanicien d'entretien des eaux et assainissement au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux et ce, à compter du 28 avril 2008 jusqu'au 30 août 2008 inclusivement, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-486

**SERVICE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT / PÉRIODE ESTIVALE 2008**

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel durant la période estivale 2008;

**CONSIDÉRANT** les entrevues réalisées samedi, le 1<sup>er</sup> mars 2008, dans le cadre du processus de sélection des candidats;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M. Marc Brunet, directeur adjoint du Service de l'action communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M. Jean-Philippe Mailhot à titre d'étudiant préposé aux terrains sportifs au Service de l'action communautaire, pour la période comprise entre le 26 avril 2008 et le 21 septembre 2008; selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D-1 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

**"ADOPTÉE"**

08-05-487

**SERVICE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE D'UN CONCIERGE TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'absence de M. Jean Fontaine, opérateur-concierge au centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel de maintenir le service d'entretien ménager au centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M. Marc Brunet, directeur adjoint du Service de l'action communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M. Éric Joannette à titre de concierge temporaire au Service de l'action communautaire, à compter du 15 avril 2008, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 1 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout conformément aux termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

**"ADOPTÉE"**

08-05-488

**SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE D'UN BRIGADIER SCOLAIRE  
TEMPORAIRE POUR LA LISTE DE RAPPEL**

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel de maintenir une liste de rappel et compte tenu du nombre insuffisant d'employés temporaires cols blancs apparaissant actuellement sur cette liste pour pallier aux besoins de remplacement;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de M. Serges Leroux, directeur du Service sécurité incendie et de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Nathalie Laurin à titre de brigadière scolaire temporaire au Service sécurité incendie et ce, à compter du 28 avril 2008, selon les besoins du service et sans horaire fixe, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à M<sup>me</sup> Laurin.

**"ADOPTÉE"**

08-05-489

**SERVICE DU GREFFE / EMBAUCHE D'UN AGENT DE BUREAU 2**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M. Jean St-Antoine, greffier, et de M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Manon Bélanger à titre d'agent de bureau 2 temporaire au Service du greffe et ce, à compter du 12 mai 2008, sur une base de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-490

**SERVICE DU GREFFE / EMBAUCHE D'UN AGENT DE BUREAU 2**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de M. Jean St-Antoine, greffier, et de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Nathalie Durocher à titre d'agent de bureau 2 temporaire au Service du greffe et ce, à compter du 12 mai 2008, sur une base de 35 heures par semaine, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-491

**MODIFICATION RÉSOLUTION 08-04-363 / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS /  
EMBAUCHE DU PERSONNEL JOURNALIER TEMPORAIRE / SAISON  
ESTIVALE 2008**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la résolution 08-04-363, adoptée le 7 avril 2008, soit modifiée en y remplaçant le premier paragraphe par le suivant :

« QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de journaliers temporaires au Service des travaux publics selon les dates suivantes :

M. Christian Lanthier	21 avril 2008
M. Sylvain Fortin	22 avril 2008
M. François Lacoste	22 avril 2008
M. Patrick Briard	28 avril 2008
M. Lawrence Cloutier	28 avril 2008
M. Dominic Leduc	28 avril 2008

pour une période maximale de mille deux cents (1 200) heures, au salaire prévu à l'annexe D-1 de la convention collective de travail en vigueur, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite convention; ».

**"ADOPTÉE"**

08-05-492

**VENTE À L'ENCAN DE BIENS ABANDONNÉS / MANDAT À M. LUC DUVAL POUR  
ENCHÉRIR AU NOM DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 08-04-399 autorisant la vente à l'enchère, le 14 mai 2008, de biens abandonnés;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, ou la personne qu'il désigne à cette fin, à enchérir, pour et au nom de la Ville à l'égard desdits biens;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit autorisé M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, ou la personne qu'il désigne à cette fin, à enchérir, pour et au nom de la Ville, lors de la vente à l'enchère qui sera tenue le 14 mai prochain.

**"ADOPTÉE"**

08-05-493

**OFFRE DE RÈGLEMENT HORS COUR / 79 RUE BROUILLARD**

**CONSIDÉRANT** le recours intenté par Promutuel Vaudreuil, société mutuelle d'assurance générale contre la Ville de Vaudreuil-Dorion, dans le dossier de la Cour du Québec n° 760-22-005931-087, pour des dommages à la propriété sise au 79, rue Brouillard;

**CONSIDÉRANT** l'offre de règlement hors cour de la partie demanderesse dans cette affaire pour un montant global et final de deux mille neuf cent soixante-deux dollars et soixante-dix cents (2 962,70 \$);

**CONSIDÉRANT** la recommandation des procureurs de la Ville d'accepter ladite offre;

Il est  
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville accepte de rembourser à Promutuel Vaudreuil, société mutuelle d'assurance générale, la somme de deux mille quatre cent soixante-deux dollars et soixante-dix cents (2 462,70 \$) et à M<sup>me</sup> Marthe Bourgon Fauteux la somme de cinq cents dollars (500 \$) à titre de règlement complet et final, en capital, intérêts et frais, de toute somme qui pourrait être due relativement à une réclamation faisant suite à un incident survenu au 79, rue Brouillard, le ou vers le 23 octobre 2007;

QUE le greffier soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

QUE la trésorière soit autorisée à signer et émettre le ou les chèques pour un montant total n'excédant pas deux mille neuf cent soixante-deux dollars et soixante-dix cents (2 962,70 \$) aux fins susdites;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

08-05-494

**ACQUISITION IMMEUBLE SIS AU 449 BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES**

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire faire l'acquisition d'un immeuble situé au 449, boulevard de la Cité-des-Jeunes, en vue du prolongement de l'avenue André-Chartrand;

**CONSIDÉRANT** le rapport de M. Denis Lefebvre, évaluateur, en date du 7 avril 2008, établissant la valeur de l'immeuble à trois cent vingt mille dollars (320 000 \$);

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et les propriétaires pour la cession de cet immeuble pour la somme de trois cent vingt mille dollars (320 000 \$) plus les frais de déménagement raisonnables sur présentation des pièces justificatives;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires de l'immeuble s'engagent à le quitter au plus tard le 15 novembre 2008;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, dans l'intervalle, que la Ville et les propriétaires se consentent mutuellement une offre d'achat et une promesse de vente à l'égard de ladite propriété;

Il est  
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil approuve l'acquisition de gré à gré d'une propriété située au 449, boulevard de la Cité-des-Jeunes, sise sur le lot 1 674 084, pour la somme de trois cent vingt mille dollars (320 000 \$);

QUE la Ville rembourse à ses propriétaires leurs frais de déménagement raisonnables sur présentation des pièces justificatives;

QUE mandat soit confié à M<sup>e</sup> Gilles Roy, notaire, afin de préparer et recevoir l'offre d'achat ainsi que l'acte notarié pour la cession du lot 1 674 084 (449, boulevard de la Cité-des-Jeunes);



QUE M. Jean St-Antoine, greffier, soit mandaté pour négocier avec les propriétaires une entente portant sur les conditions particulières de la cession;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'offre d'achat, l'acte de cession ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1478.

**"ADOPTÉE"**

**08-05-495**

**SEIGNEURIALES 2008 / AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT**

la demande d'aide financière formulée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges en date du 9 avril 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une table, soit 8 billets, au montant de soixante quinze dollars (75 \$) chacun, pour la soirée des Seigneuriales 2008 organisée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, qui aura lieu le 31 mai 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

**"ADOPTÉE"**

**08-05-496**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**08-05-497**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**08-05-498**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 35 la séance soit levée.

**"ADOPTÉE"**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

JS/kl

---

Jean St-Antoine, greffier